

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2026-10-06

Rennes, le 06/10/2026

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 16 septembre 2026 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

VU la demande présentée par l'entreprise EUROVIA ;

Considérant que des travaux de réfection du chemin de halage, bief de Saint-Grégoire doivent être réalisés du 14 au 30/10/2026 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage, rive gauche de l'écluse de St Grégoire à l'écluse de la Charbonnière est interdit à tous les usagers.

Du 14 au 30/10/2026

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise EUROVIA ainsi qu'une déviation (cf.plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Saint-Grégoire, Rennes et Betton.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable



VERONIQUE VERON
CANAU-X-SEVAD-RESPONSABLE
7 oct. 2026

Veronique VERON

Plan de déviation de l'écluse de St Grégoire au vieux pont de Gacet :

Fermeture halage rive gauche, circulation basculée rive droite

